



PROCÉDURE EN CAS DE DÉTÉRIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE OU COMPORTEMENTAL D'UN USAGER HÉBERGÉ EN RAC

L'USAGER EN SUSPICION OU CONFIRMÉ COVID-19



L'ÉTAT DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE OU COMPORTEMENTAL SE DÉTÉRIORE

- L'équipe de la RAC offre le soutien psychologique;
- L'équipe de la RAC contacte la spécialiste aux activités cliniques (SAC) ou la psychoéducatrice au dossier pour obtenir du soutien et mettre en place des interventions;
- **Le soir et la fin de semaine**, l'équipe de la RAC **contacte le gestionnaire de garde**;
- Au besoin, l'infirmière du programme DI-TSA et DP et celle de garde (418-208-0259) peuvent être contactées
- Le jour, la coordonnatrice professionnelle au TGC (Chantal Fréchette) peut être contactée pour obtenir le soutien d'experts en TGC



L'état psychologique ou comportemental de l'utilisateur se stabilise, l'utilisateur demeure à la RAC



L'état psychologique ou comportemental de l'utilisateur fait en sorte que l'utilisateur ne peut pas demeurer à la RAC



L'équipe de la RAC contacte la chef de service de la RAC ou le gestionnaire de garde, pour demander une relocalisation



L'utilisateur est dirigé au centre désigné (ou hôpital)



Référer à la procédure de demande de transfert pour les utilisateurs ambulatoires testés COVID + ou suspects.



Lorsque l'état de l'utilisateur est stable, celui-ci revient à la RAC

Rédigée par :
Direction du programme déficience
intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et
dépendance physique

Validée par :
Direction des soins infirmiers, volet pratiques
professionnelles et développement clinique

Contenu et diffusion approuvés par :
Monsieur Patrick Simard, PDGA